



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
jeudi 18 Janvier 2018
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean Paul, FAURE Pierre-Paul, FAURE Ludovic FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

Membres excusés : BESSON Guy, GRAEL Richard

Secrétaire de séance : FAURE Ludovic

**OUVERTURE DE CREDITS PREVISIONNELS REPRIS
AU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la société TRANSALP va installer prochainement un City Stade. Compte tenu de la date de présentation estimée de la facture, du délai maximum de 20 jours pour l'ordonnateur et du besoin de Trésorerie des petites sociétés en général, monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits budgétaires, en section d'investissement où les restes à réaliser ne sont pas suffisants, les crédits ainsi votés seront repris au Budget Primitif 2018. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

MISE EN LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal lance un appel de candidature pour l'entretien du terrain par un agriculteur, en dehors de la Fête de la Batteuse. Celui-ci est ouvert jusqu'au 13 février 2018. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION DU
GROUPEMENT DES 4 CANTONS**

Monsieur le Maire expose la demande de cotisation du groupement des 4 cantons, soit 234€. Ce chiffre est calculé d'après un montant de 0.30€ par habitant avec pour référence la population INSEE publiée en 2018 de 868 habitants, soit 260,40€, comprenant une remise exceptionnelle de 10%.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement des 4 cantons. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU NOUVEAU TABLEAU DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la commission en charge de ce dossier a effectué un travail de métrage courant 2017, afin de mettre à jour le nouveau tableau de voirie, l'ancien tableau datant de 1993. Des chemins ruraux goudronnés sont passés en voiries communales. Le nouveau tableau fait état de 27 591 mètres linéaires de voiries communales et 46 853 mètres linéaires de chemins ruraux. 59 voies communales, 3 places, 119 chemins ruraux, 3 routes départementales. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPETENCES DE LA CCMDL
ET DE LEURS CHAMPS D'APPLICATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet, l'extension du périmètre de la CCMDL nécessite de préciser pour les 8 communes ligériennes qui l'ont intégrée au 01/01/2018, les compétences exercées.

Les nouvelles compétences et les statuts de la CCMDL sont acceptés à l'unanimité.

**MUTUALISATION D'UNE PRESTATION POUR UN
AUDIT**

Le cabinet d'audit SIGMARISK a été missionné par la CCMDL pour un audit de ses contrats d'assurance et a permis de faire des économies significatives sur l'ensemble des contrats.

Au vu de ce constat, une mutualisation en matière d'assurances pour les communes du territoire est proposée. Le cabinet SIGMARISK se chargera de cet audit en accompagnant chaque commune afin d'établir un état des lieux des contrats existants et des besoins. Le coût de cet audit a été réparti parmi les communes intéressées par cette mutualisation et correspond à 628,80€ TTC pour la quote-part correspondant à la commune de Meys. Monsieur le maire propose d'adhérer à ce projet de mutualisation en assurances. Le conseil approuve à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA SUBVENTION DE L'AGENCE
DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Meys, s'est engagée dans la « charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en 2014. Monsieur le Maire, a déposé un dossier d'appel à projet dans le cadre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a décidé d'accorder une subvention de 4 920 € pour cet achat. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette subvention pour l'achat de matériel de désherbage alternatif. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**CHOIX D'AFFECTATION BUDGETAIRE SUR LE
BUDGET INVESTISSEMENT**

Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

**AFFECTATION DES DEPENSES DU CITY STADE SUR
LA SUBVENTION CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, a lancé le projet d'acquisition et d'aménagement d'un City Stade, au cœur du village. La société TRANSALP a été retenue. Des travaux préparatifs de terrassement, d'empierrage, de mise en place de géotextile, d'enrobé sont également nécessaires pour cette opération. Le Maire propose au conseil municipal d'affecter ce projet

sur la subvention départementale « Cœur de village » du contrat triennal. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que les établissements suivants ont formulé des demandes auprès de la commune dans le but d'obtenir des subventions :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Lyon.

Le Groupe d'Animation du Musée d'Océanie (GAMO) de POMEYS.

Suivant les règles établies en début de mandat, Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Philippe GARNIER

